



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2142 - Autres associations à vocation touristique

**Poste de secours du Mont Sainte Odile et  
cotisation à la Fédération Française des Stations  
Vertes de Vacances et des Villages de Neige**

**Rapport n° CP/2014/712**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution à la Mense Episcopale du Mont Sainte-Odile d'une participation départementale au fonctionnement du poste d'alerte et de secours pendant la saison touristique 2014 et l'appel à cotisation à verser par la collectivité départementale à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige pour l'exercice 2014.

**MONT SAINTE ODILE : Fonctionnement 2014 du Poste d'alerte et de secours**

Depuis 2004, la direction du Mont Saint Odile a mis en place annuellement, avec le soutien financier du Conseil Général, un poste d'alerte et de secours fonctionnant pendant la saison touristique.

A cet effet, quatre associations : la Croix Rouge, la Croix Blanche, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et l'Association de la protection civile se relayent pour assurer le fonctionnement du poste.

La prise en charge départementale concerne la mise à disposition de matériel et les frais de déplacements (470€ / jour) sachant que les frais de repas des quatre secouristes sont pris en charge par le Mont Sainte Odile à raison de 12 € par personne.

11 journées sont programmées pour la saison touristique 2014, entraînant un coût estimé à 5 170€.

**FEDERATION FRANCAISE DES STATIONS VERTES DE VACANCES ET DES  
VILLAGES DE NEIGE : cotisation 2014**

Créé en 1964, le label « Station Verte » est attribué à des communes touristiques dédiées à la nature, au ressourcement, à la valorisation des terroirs et aux activités de loisirs de tous genres.

L'engagement de la Station à respecter la charte mise en œuvre par la Fédération implique la mise en place d'échanges productifs entre tous les acteurs qui s'interrogent sur le tourisme de nature et le développement associé des territoires : collectivités, prestataires de services et de loisirs, restauration et hébergement.

On dénombre 11 Stations Vertes dans le Bas-Rhin : Niederbronn-les-Bains, Dossenheim-sur-Zinsel, Urmatt, Wasselonne, Lembach-Mattstall, Le Hohwald, Oberhaslach, Wangenbourg-Engenthal, La Petite-Pierre, Oberbronn, Châtenois.

La Fédération met en place différents outils pour rendre plus facile et plus accessible la vie et l'animation d'un réseau de 600 Stations dynamiques et volontaires :

- Les Trophées des Vivas, concours destiné à récompenser les actions innovantes menées par les Stations Vertes ;

- Le Congrès national annuel, temps privilégié de rencontres et d'échanges entre les représentants des Stations et les acteurs du développement touristique et économique ;
- Le magazine professionnel StationVerte.com, qui met à disposition tout ce qu'il faut savoir sur le label et sur les 600 communes adhérentes au réseau ;
- Des actions de communication vers les publics : insertions publicitaires dans la presse magazine.

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a adressé au Département du Bas-Rhin son appel à cotisation pour l'exercice 2014, pour un montant de 770 € identique à l'exercice antérieur.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22125	65-6574-94	5 500,00 €	5 500,00 €	5 170,00 €
15095	65-6574-94	770,00 €	770,00 €	770,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :*

*- une subvention à hauteur de 5 170 € à la Mense Episcopale du Mont Sainte Odile pour le fonctionnement du poste d'alerte et de secours pendant la saison touristique 2014,*

*- à la Fédération Française des Stations Vertes de vacances et des Villages de Neige une participation de 770 € au titre de la cotisation statutaire due par le Département du Bas-Rhin à cet organisme pour l'exercice 2014.*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL